

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 13 juin 2017

COMMUNIQUÉ

PROJET DE DÉLIBÉRATION DU CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

----- La Nouvelle-Calédonie se porte caution pour Aircalin

Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération qui propose au Congrès que la Nouvelle-Calédonie se porte caution à hauteur de 25 % au maximum de l'emprunt contracté par la compagnie Aircalin pour le renouvellement de sa flotte sur la période 2019-2021.

Cette opération permettra l'acquisition de deux avions moyen-courriers A320neo et de deux avions long-courriers A330neo. Au global, ce programme de 41,5 milliards de francs est financé :

- par un autofinancement à hauteur de 28 % (11,5 milliards de francs),
- par un emprunt auprès d'un pool composé de trois banques (BCI, BNC, SGCB) à hauteur de 48 % (20 milliards de francs),
- par la défiscalisation nationale à hauteur de 24 % (10 milliards de francs).

L'octroi de cette caution maximale de 25 % permet le renouvellement de la flotte de la compagnie, tout en préservant le taux d'endettement de la Nouvelle-Calédonie et l'équilibre du budget de la collectivité.

* *
 *
 *
 *